



Syndicat Enseignant SNEC-CFTC 38

Académie de Grenoble



Qui est le SNEC ? Quelles valeurs défendons nous ?

■ Quel est notre statut ? qui sommes nous ?

■ *Nous sommes une association à but non lucratif de type loi de 1901 qui a vocation à réunir tous les personnels de l'enseignement privé sous contrat pour la défense de leurs intérêts professionnels aussi bien matériels que moraux*

■ *nous sommes un syndicat présent sur l'ensemble du territoire national, dans tous les départements métropolitains et départements et territoires d'outre-mer.*

■ *Nous sommes un syndicat libre, indépendant des partis et pouvoirs politiques et religieux.*

■ *Contrairement à certains autres, nous sommes affiliés à une organisation interprofessionnelle représentative sur le plan national au regard du Code du Travail : la CFTC (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens) ce qui nous donne la faculté de représenter toutes les catégories de personnels de l'enseignement privé sous contrat (quelle que soit leur confession) dans tous les organismes interprofessionnels où leurs intérêts sont en jeu : pouvoirs publics, collectivités territoriales, caisses de retraite et de prévoyance, organismes de sécurité sociale, caisse d'allocations familiales, prud'hommes (pour les personnels salariés des OGEC)....*

■ Quelles sont valeurs ? que défendons nous ?

■ *nous croyons en des valeurs, celles de la CFTC, qui orientent nos actes et donnent du sens à notre action, en particulier l'importance du dialogue et de la concertation, le respect de l'autre, la dignité de l'homme, le droit au travail pour tous, la liberté d'enseignement, la solidarité, la famille.*

■ *Pour nous, la liberté scolaire est une liberté fondamentale. Le libre choix de l'école par les familles et les personnels requiert :*

■ *une pluralité de projets éducatifs synonymes de progrès pour les personnes et de progrès pour le système éducatif national,*

■ *un projet éducatif spécifique,*

- *une formation professionnelle initiale et continue spécifique,*
- *des espaces d'initiative et d'imagination,*
- *un statut spécifique des personnels,*
- *une école ouverte à tous, sans discrimination, sans pénalisation, tant envers les familles qu'envers les personnels.*

■ *Nous nous voulons positifs et constructifs. Notre action repose avant tout sur le dialogue. Si nous n'excluons pas la grève, celle-ci doit être le dernier recours. " Espérer, construire, partager : trois verbes qui résument les moteurs de l'action syndicale de la CFTC " (Jacques Voisin, Président de la CFTC, lors du discours d'ouverture du 49e congrès confédéral Bordeaux, novembre 2005).*

■ **Ce qui nous différencie des autres syndicats ?**

■ *Le SNEC-CFTC est le seul syndicat présent dans l'enseignement catholique qui réunisse à la fois les deux caractéristiques suivantes :*

- *solidarité interprofessionnelle par l'affiliation à une confédération nationale représentative : la CFTC.*
- *défense de la liberté d'enseignement.*

■ **Quelle est notre structure ?**

■ *Au niveau interprofessionnel (CFTC)*

■ *la CFTC fédère de nombreux syndicats professionnels dont le SNEC-CFTC. (Si vous voulez connaître la structure au niveau interprofessionnel (organisation de la CFTC), vous pouvez consulter une animation flash sur le site de la CFTC.)*

■ *Au niveau national (SNEC-CFTC)*

■ *le SNEC-CFTC est un syndicat professionnel national, à la tête duquel on trouve une Présidente (Laurence ROGER), un Secrétaire Général (Gérard Huysseune) et une dizaine de membres (chargés des secteurs pédagogique, social, de la trésorerie) contribuant à la commission exécutive qui se réunit chaque semaine.*

■ *le Bureau national, qui se réunit toutes les six semaines, comprend la Commission exécutive et un représentant de chacun des secteurs de l'enseignement privé : primaire, collège, LEG, LP, LT, EPS, documentalistes, AES, personnels d'éducation, pastorale ... Il prépare les grandes orientations du syndicat et décide par délégation du Conseil national.*

■ *le Conseil national (deux sessions par an : au printemps et en septembre/octobre) comprend le Bureau National auquel on adjoint les délégués de chacune des académies. C'est le "Parlement" du syndicat qui décide des grandes orientations politiques. Tous les 18 mois, les présidents départementaux sont invités à se joindre au Conseil national.*

■ *Au niveau académique et départemental*

■ *la section départementale est l'interlocuteur habituel de nos adhérents, tant pour les cotisations que pour les informations.*

■ *certaines décisions nous concernant sont prises au niveau départemental, comme la carrière des maîtres du premier degré (CCMD, Commission de l'Emploi dans le premier degré).*

■ *elle est dirigée par une équipe élue (chaque année) lors de l'Assemblée Générale : le conseil départemental.*

■ *Au niveau des établissements*

■ *la section d'établissement est l'union des adhérents (actifs et retraités) d'un établissement, autour d'un(e) responsable (délégué syndical ou correspondant syndical selon que la désignation a ou non été faite auprès de l'Inspection du Travail).*

■ *le délégué syndical effectue l'affichage syndical, participe aux institutions représentatives du personnel (délégués du personnel, comité d'entreprise, CHSCT), ce que le correspondant syndical ne peut pas faire, et est le premier interlocuteur de l'adhérent "de base".*

■ **Ce que nous faisons et que nous défendons ?**

■ *Pour l'ensemble des personnels: nous écoutons, informons, conseillons, défendons, protégeons et, si besoin, assistons psychologiquement nos adhérents tout au long de leur vie professionnelle (recrutement, notation, avancement, retraite ...).*

■ *nous répondons à toute question d'ordre professionnel à nos adhérents. Par exemple : dans quelle mesure la responsabilité d'un personnel est-elle engagée lors d'une sortie scolaire ? durant les interours ? Etc.*

■ *nous écoutons*

■ *nos adhérents trouvent toujours à qui parler au SNEC-CFTC : Délégué syndical, Président départemental et Délégué académique sont là pour les écouter et les conseiller.*

■ *Nous conseillons*

■ *pour que nos adhérents puissent faire les choix qui les engagent (concours, mutation ...) en connaissance de cause.*

■ *Nous informons*

■ *à travers des panneaux d'information mais aussi et surtout plusieurs publications :*

■ *le mensuel interprofessionnel de la CFTC, La Vie à Défendre,*

■ *pour les cadres : le trimestriel Cadres CFTC de l'UGICA,*

■ *pour les retraités : la revue nationale France Retraités diffusée par l'UNAR,*

■ *le mensuel national SNEC Informations (environ 10 numéros par an),*

■ *des journaux catégoriels (collèges, lycées, enseignement technologique, enseignement agricole, EPS, personnels d'éducation, documentalistes, personnels AES, retraités, ASH, APS ...),*

■ *notre trimestriel académique Le Petit journal du SNEC Champagne-Ardenne, et, si besoin, par courrier postal, par courrier électronique, par téléphone.*

■ *Nous défendons*

■ *nos adhérents qu'ils soient enseignants ou salariés des OGEC, ne sont plus seuls dans leur établissement. Nous sommes là pour les soutenir quand leurs droits ne seront pas respectés ou que leurs intérêts légitimes sont menacés.*

■ *Nous protégeons*

■ *nous offrons à nos adhérents une assurance Protection Juridique Vie Professionnelle.*

■ *Nous offrons un service d'écoute et d'assistance psychologique*

■ *il s'agit du service PSYA.*

■ **Que faisons nous pour les personnels OGEC ?**

■ *Au niveau national, le SNEC-CFTC négocie les grilles de rémunération indiciaires et revendique clairement une revalorisation conséquente des bas salaires.*

■ *Au niveau académique, le SNEC-CFTC contribue au résultat des négociations nous menons aussi des actions de revendication à travers des pétitions (mai 2007) et en écrivant aux Présidents d'UDOGEC (le 16 mai 2007).*

■ *A la demande de nos adhérents salariés des OGEC nous intervenons en cas de situation conflictuelle avec l'employeur.*

■ **Que faisons nous pour les enseignants ?**

- *Au niveau national, le SNEC-CFTC négocie les grilles de rémunération indiciaires.*
- *Nous participons aux Commission Académique de l'Emploi, Commission Consultative Mixte Académique, Commission Consultative Mixte Départementale où nous faisons valoir les droits de nos adhérents sur divers plans (avancement, reclassements, mutations) et assurons un traitement juste des dossiers qui y sont évoqués.*
- *Nous conseillons et informons nos adhérents désirant muter tout au long de la procédure de mouvement. Nous avons des élus en CCMD et CCMA qui participent aussi aux Commissions Académiques de l'Emploi. Les dossiers de nos adhérents sont donc suivis attentivement. Le SNEC-CFTC Académie de Grenoble faisant partie d'un réseau national, d'autres prendront le relais en cas de demande de mutation inter-académique et auront la plus grande attention pour votre dossier. (une cellule sentinelle a été crée)*
- *A la demande de nos adhérents enseignants, nous intervenons en cas de situation conflictuelle avec le chef d'établissement, des parents, l'IPR, le Rectorat.*
- *Nous revendiquons auprès du Ministère et auprès des parlementaires et des représentants de l'autorité de l'Etat.*

■ **Ce que nous voulons : notre projet éducatif ?**

- *Le SNEC-CFTC est porteur d'un projet social pour l'enseignement catholique.*
- *En effet, nous menons une action permanente :*
 - *pour la préservation, l'application et l'amélioration des textes réglementaires et accords professionnels sur l'emploi, la protection sociale, la retraite, la formation, le déroulement de carrière,*
 - *pour la revalorisation des salaires des personnels salariés des OGEC, comme le montrent nos actions,*
 - *pour l'entière reconnaissance par l'Etat des personnels de l'enseignement privé sous contrat, en particulier l'égalisation de leur situation avec celle de fonctionnaires titulaires du secteur public, sans pour autant renoncer à la liberté d'enseignement.*
- *A ce titre nous revendiquons :*
 - *Un rapprochement des salaires nets de ceux de l'enseignement public par un allègement des cotisations salariales et une prise en charge plus importante de l'Etat.*
 - *La montée en puissance du régime additionnel de retraite pour que le régime de croisière soit atteint au cours de l'année 2010 (et non en 2020).*

■ *La suppression des décotes calquées sur celles des enseignants fonctionnaires sachant que les maîtres de l'enseignement privé sous contrat sont déjà pénalisés par les conséquences de la réforme Balladur (1993) et de la loi Fillon (2003), notamment en ce qui concerne la prise en charge des 25 meilleures années pour le calcul de leur retraite - au lieu des 6 derniers mois pour les enseignants fonctionnaires - et le passage brutal de 150 à 160 trimestres de cotisation, voire plus, à partir de 2008.*

■ *Nous revendiquons aussi :*

■ *La création d'une Indemnité de Suivi des Elèves (ISE) pour les maîtres du premier degré à l'instar de l'ISO du second degré.*

■ *Une indemnité de déplacement pour les enseignants effectuant leurs services sur plusieurs établissements.*

■ *Le respect de la promesse faite aux instituteurs : tous P.E. en 2007 (!), y compris les lauréats du concours spécial instituteur.*